

TARIFS DES PRESTATIONS

Applicable à compter du 01/09/2023



• **VENTE IMMOBILIÈRE :**

-Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial.

- Jusqu'à 50000 € : 3 000 € forfaitaires
- Au-delà : 5% TTC du prix de vente

-Vente de garage : Honoraires forfaitaires 1900 Euros TTC, à la charge du vendeur.

-Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

-Honoraires à la charge du vendeur professionnel de l'immobilier, calculés sur le prix de vente initial.

- 3% HT du prix de vente

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :**

-Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4%TTC.

Au-delà, 3% HT, soit 3,6% TTC.

Facturation minimale 5000 euros HT, soit 6000€ TTC.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL

ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE : Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL

ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU

PROPRIÉTAIRE : Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• **LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 7% HT du quittancement annuel (8.40%TTC).

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

- Jusqu'à 50000 € : 3 000 € forfaitaires
- Au-delà : 5% du prix de vente TTC

• **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **AVIS DE VALEUR ÉCRIT :** 180 € TTC à la charge du demandeur.

SAS AUSTRAL IMMOBILIER

**SAS au capital de 1000 € - Siège social : 334, Rue Nicolas Parent – 73000 CHAMBERY
954 083 234 RCS Chambéry - CARTE PRO N° CPI 7301 2023 000 000 034 délivrée par CCI La Savoie
Assurance RC PRO ABEILLE Assurances N°79405576, 14 Avenue Victor Hugo – 19000 TULLE**